

Même si une réserve stratégique de pétrole était utilisée aux raffineries des régions du centre et de l'Atlantique dans l'éventualité d'une perturbation des approvisionnements pétroliers d'outre-mer, le Canada occidental en profiterait également. Il existe des plans d'urgence prévoyant le rationnement du pétrole au Canada si les importations doivent être réduites. Dans la mesure où une réserve de pétrole rendrait le rationnement moins rigoureux, les consommateurs d'un océan à l'autre en profiteraient et le Canada occidental devrait expédier moins de son pétrole à l'est du pays dans le cadre d'un plan national de répartition du pétrole. Bien que le Canada jouisse aujourd'hui d'une autosuffisance nette en pétrole, la production de l'Ouest diminuera alors que la demande canadienne totale augmentera. Il n'existera pas toujours un surplus disponible de pétrole de l'Ouest à acheminer par pipeline aux marchés du Canada oriental.

## **2. Les avenues possibles d'une politique gouvernementale**

Deux des approches qu'il vaut mieux éviter sont la fourniture de fonds d'investissement à même le trésor fédéral (parce qu'il n'y a pas assez d'argent pour satisfaire à toutes les demandes) et le fait de placer le gouvernement dans une position où il doit choisir des gagnants et des perdants.

Les garanties d'emprunt pour les grands projets éliminent la nécessité de l'octroi de subventions directes. Elles sont relativement sûres; un projet doit devenir un désastre financier important avant qu'en dernier recours les banques décident la saisie (comme en atteste l'épopée de la *Dome Petroleum*), de sorte qu'il est relativement peu vraisemblable de se retrouver dans l'obligation de payer. Toutefois, une telle garantie est souvent la seule avenue qui permettra au marché des capitaux d'avancer les fonds nécessaires pour une entreprise plausible mais à risque élevé. La position du gouvernement peut être davantage renforcée en exigeant des sociétés qu'elles engagent une proportion importante de leur propre capital dans le coût total d'un projet avant d'accorder des garanties d'emprunt visant les fonds empruntés qui seraient nécessaires pour parfaire la différence.

La question suivante qui se pose est celle des projets acceptables. La réponse est difficile à formuler. Bien que le gouvernement puisse à l'occasion jouer le rôle de souscripteur à forfait, il n'est pas nécessairement de la compétence du gouvernement de choisir gagnants et perdants dans une industrie hautement technique et imprévisible.

Il y a un large éventail d'instruments de politique fiscale à la disposition du gouvernement. Le système politique canadien a traditionnellement tenté d'influencer le comportement économique par l'entremise de mesures incitatives dans le cadre du système de l'impôt sur le revenu. Il serait relativement facile et très logique de rendre disponibles des incitations fiscales avec l'intention déclarée d'établir de nouvelles réserves de pétrole partout où cela pourrait être accompli dans le pays.

Des crédits d'impôt plus élevés, une dépréciation accélérée et le «superépuiement» sont tous des possibilités familières. Toutefois, l'extension de telles mesures est fondamentalement incompatible avec l'objectif d'une réforme fiscale qui vise à réduire ou à éliminer un grand nombre des traitements fiscaux préférentiels dont jouissent divers